Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260409-2026_03_03-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

2026/03/03

Date de publication	**08 avril**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**27**
Membres votants	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 1er avril deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Thérèse ROUDAUT.

Présents : Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M Christian BLEUNVEN, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, Mme Stéphanie RICHARD, Mme Hélène KERANDEL, Monsieur Nicolas CORRE, M Wilfried ARS, M Yannick DENIS, Mme Nadine HABASQUE, Mme Patricia GERARD, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, M Yann UGUEN, Mme Lenaïg L'AOT-LOMBART, M Jean-Yves AOULINI, M Arnaud PHELEP, Mme Carole LE HIR, M Sylvain SOLSONA, Mme Sylvie JACQ, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Claudine JESTIN, M Fabien GUIZIOU, M Antoine PLOUGASTEL, Mme Jessica GUEZENNEC, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Virginie LE BARBIER, M Loïc FOLL.

Absents : M Christophe HENRY – LICHOU (ayant donné procuration à Mme LE HIR Carole), Mme Sabrina BRILLARD (ayant donné procuration à M Jean-Michel LALLONDER).

Secrétaire : M. Nicolas CORRE

Désignation des conseillers municipaux dans les commissions extra-municipales

A la différence des commissions municipales thématiques, la composition comprend des représentants extérieurs aux élus du conseil municipal.
Le conseil municipal, à l'unanimité procède à la désignation des élus suivants pour représenter le conseil municipal dans les commissions extra-municipales suivantes :

Commission Accessibilité	Anne-Thérèse ROUDAUT, Wilfried ARS, Stéphanie RICHARD, Christian BLEUNVEN, Jessica GUEZENNEC, Yannick DENIS, Claudine JESTIN, Lénaïg L'AOT-LOMBART
Comité Périscolaire	Anne-Thérèse ROUDAUT, Nadine HABASQUE, Patricia GERARD, Christophe HENRY-LICHOU, Sylvie JACQ, Lénaïg L'AOT-LOMBART

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 08 avril 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

Le secrétaire de séance,

Nicolas CORRE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.